



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4547**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : Rénovation de la gestion technique centralisée de la Cité Centre des Congrès - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4547**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : **Rénovation de la gestion technique centralisée de la Cité Centre des Congrès - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-2916 du 16 janvier 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux, pour la réfection de la gestion technique centralisée de la Cité Centre des Congrès à Lyon 6^e. Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-96-00, le 2 février 2012 à l'entreprise Honeywell, pour un montant de 286 966,89 € HT, soit 343 212,40 € TTC.

La Cité Centre des Congrès est un établissement recevant du public classé Etablissement recevant du public (ERP) 1ère catégorie. Ce site est composé de 2 parties :

- la partie aval ancien Palais des congrès mis en service en 1995,
- la partie amont extension de l'ancien Palais des congrès qui comprend, notamment, l'amphithéâtre dénommé "Salle 3000" ouvert au public en juin 2006.

Les travaux portant sur la rénovation de la gestion technique centralisée de la Cité Centre des Congrès sont en cours de réalisation.

Le marché de base comprenait la migration de la gestion technique centralisée amont sur la gestion technique centralisée aval afin d'avoir une seule gestion technique centralisée. Cependant, il s'avère que les graphiques de la partie amont (plans schématiques des espaces) ne sont plus en adéquation avec les graphiques de la partie aval.

Aussi, afin de visualiser les 2 bâtiments sur un écran unique, il est nécessaire de mettre à niveau les graphiques de la partie amont, conformément aux graphiques de la partie aval.

Des défauts du tableau général basse tension remontés sur la gestion technique centralisée ont été constatés lors des essais effectués le 2 janvier 2013. Les défauts présents dans l'automate et sur les schémas électriques d'origine ne correspondent plus aux défauts présents dans le tableau général basse tension.

Les travaux, objet de ce présent avenant, sont les suivants :

- la migration et mise à niveau des graphiques de la gestion technique centralisée de la partie amont du Centre des Congrès de Lyon :

- . création de 120 graphiques en version HMIWeb du palais amont selon la charte graphique de la partie aval du palais,
- . création de 120 graphiques en version HMIWeb du palais amont selon Mind map du 3 juin 2013,
- . vérifications des variables intégrés aux graphiques (vérification par échantillonnage),

. validation des graphiques par la Communauté urbaine de Lyon et la société GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon (GLECCCL), exploitant du site par délégation de service public,
. intégration des graphiques dans la gestion technique centralisée de la partie aval du palais ;

- la mise à niveau du tableau général basse tension :

- repérage des différents points de la gestion technique centralisée des TD ME5/ME6+TGBT+GE,
- investigations et relevés des défauts du tableau général basse tension,
- reprises des câblages des points de la gestion technique centralisée le nécessitant,
- modifications du programme automate,
- tests et essais automate,
- modifications des graphiques de la gestion technique centralisée,
- rapports d'intervention.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 10 350 € HT, soit 12 378,60 € TTC, porterait le montant total du marché à 297 316,89 € HT, soit 355 591 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,61 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2012-96-00 conclu avec l'entreprise Honeywell pour la réfection de la gestion technique centralisée de la Cité Centre des Congrès à Lyon 6°.

Cet avenant, d'un montant de 10 350 € HT, soit 12 378,60 € TTC, porte le montant total du marché à 297 316,89 € HT, soit 355 591 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O2329, le 10 janvier 2011 pour la somme de 717 600 € TTC en dépenses et 235 200 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.